

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2018

En 2018, 90 900 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi ces enseignants, 55 500 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques), 13 100 sont des enseignants du second degré et 22 300 sont des enseignants non permanents (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et invités). Entre 2017 et 2018, l'effectif total des enseignants du supérieur a légèrement diminué (- 1 %).

Falilath Adedokun
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires – et stagiaires – (61 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14,5 %) et les enseignants non permanents (24,5 %) (*tableau 1, p. 2 et sources p. 6*).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF).

La catégorie des personnels enseignants non permanents réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (32 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %), les assistants des disciplines hospitalo-universitaires (20 %), les enseignants associés (12,5 %), les contractuels LRU (7 %), les lecteurs et les maîtres de langues (4,5 %), ainsi que les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (4 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur sont stables depuis une dizaine d'années

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 15 % au cours des vingt dernières années, variant de 78 900 en 1998 à 90 900 en 2018 (*figure 1, p. 1*).

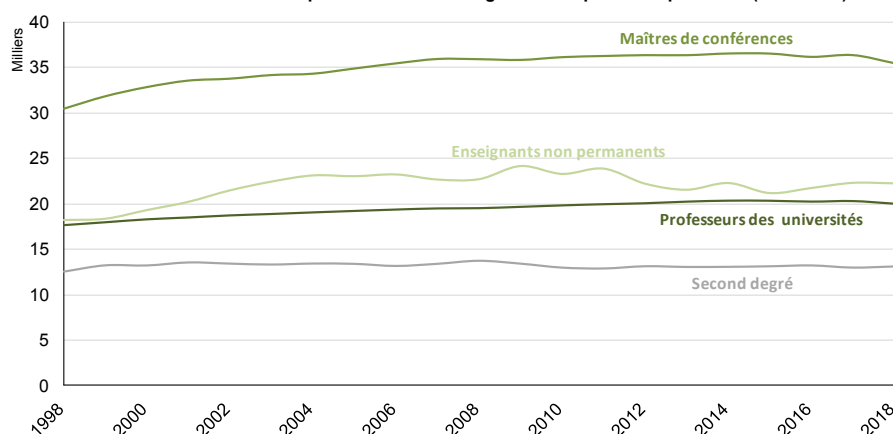
Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 22,5 %), suivi des MCF (+ 16 %), des PR (+ 13 %), puis des enseignants du second degré (+ 5 %).

L'essentiel de cette croissance se concentre entre 1998 et 2008 (+ 16,5 %), accompagnant la hausse du nombre des étudiants s'inscrivant alors dans l'enseignement supérieur [1].

Les effectifs des enseignants du supérieur ont ensuite légèrement décliné au cours de la décennie suivante (- 1 %).

Cette décroissance a principalement concerné les enseignants du second degré (- 4 % de 2008 à 2018), puis les ensei-

FIGURE 1 - Evolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 1998 (en milliers)



Source : MESRI DGRH A

TABLEAU 1 - Enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur en 2018

Fonctions	Professeurs titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (1)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (2)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (3)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	Total	% disciplinaire
Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline												
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 339	2 421	11	551	802	303		48	79		5 554	6,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 042	2 788	1 847	335	474	676		86	227		7 475	8,2%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 381	5 209	1 858	886	1 276	979		134	306		13 029	14,3%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 568	4 095	4 207	484	564	80	954	417	364		12 733	14,0%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 083	4 400	869	899	811	440	2	116	103		9 723	10,7%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	559	1 868	1 842	159	252	304	4	101	75		5 164	5,7%
Théologie	26	24	1	1	2						54	0,1%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 236	10 387	6 919	1 543	1 629	824	960	634	542		27 674	30,5%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 089	4 312	1 073	899	523	147		65	82		9 190	10,1%
Groupe 6 : Physique	907	1 441	747	344	57	21		5	16		3 538	3,9%
Groupe 7 : Chimie	1 047	2 072	35	478	114	29		6	10		3 791	4,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	434	837		229	74	21			6		1 601	1,8%
Groupe 9 : Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergie	2 305	4 627	1 885	876	364	240		46	97		10 440	11,5%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 226	3 199	411	615	247	70		10	9		5 787	6,4%
Sous-total : Sciences-Techniques	8 008	16 488	4 151	3 441	1 379	528		132	220		34 347	37,8%
Pharmacie	565	1 167		132	59	79			6	79	2 087	2,3%
Médecine	4 138	1 427								3 911	9 722	10,7%
Odontologie	139	350								413	906	1,0%
Sous-total : Santé	4 842	2 944		132	59	329			6	4 403	12 715	14,0%
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors disciplines CNU)	553	459									1 012	1,1%
Non renseigné			182	1 108	157	127	44	65	416		2 099	2,3%
Total	20 020	35 487	13 110	7 110	4 500	2 787	1 004	965	1 490	4 403	90 876	100%
% Fonctions	22,0%	39,0%	14,4%	7,8%	5,0%	3,1%	1,1%	1,1%	1,6%	4,8%	100%	

(1) Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

(2) 8 949 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement, soit un total de 16 059 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(3) 3 350 ATER sont à temps plein et 1 150 à temps partiel, ce qui correspond à 3 925 équivalents temps plein.

(4) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

Source : MESRI DGRH A

gnants non permanents (- 2 %) et les MCF (- 1 %). Seuls les effectifs des PR ont augmenté ces dix dernières années (+ 3 %)

Entre 2017 et 2018, l'effectif total des enseignants du supérieur a légèrement diminué (- 1 %).

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux, mais les effectifs en Droit-Economie-Gestion progressent le plus rapidement

Relativement stable dans le temps, la répartition des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire montre que près de la moitié d'entre eux (45 %) relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % des Lettres-Sciences humaines, 14 % respectivement du Droit-Economie-Gestion et de la Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion ont cependant augmenté plus rapidement (+ 4 % entre 2008 et 2018) que ceux des Sciences-Techniques (+ 0,5 %) et des Lettres-Sciences humaines

(+ 0,2 %) au cours des dix dernières années. Ceux de la Santé (- 2 %) ont diminué.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 26 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 10 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre (figure 2, p. 3).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs qui relèvent des Sciences humaines (44 %) et des Langues-littératures (39 %), puis du groupe interdisciplinaire (17 %).

Les effectifs qui relèvent de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié en Droit-science politique et pour moitié en Sciences économiques-gestion.

Parmi ces sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe interdisciplinaire – en particulier les Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 14 % entre 2008 et 2018), suivi de celui des Sciences économiques-gestion (+ 5,5 %), des Sciences humaines (+ 5 %) et des Sciences de l'ingénieur (+ 4,5 %). En revanche, les

effectifs des Langues et littératures (- 9 %), de la Physique (- 6 %), de la Chimie (- 3,5 %) et des Mathématiques-informatique (- 0,6 %) ont décliné sur cette même période.

Diversité de la population des enseignants-chercheurs : les corps à statuts spécifiques

Parmi les 55 507 enseignants-chercheurs titulaires, 1 012 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires – dont les statuts sont définis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF –, on dénombre en 2018 :

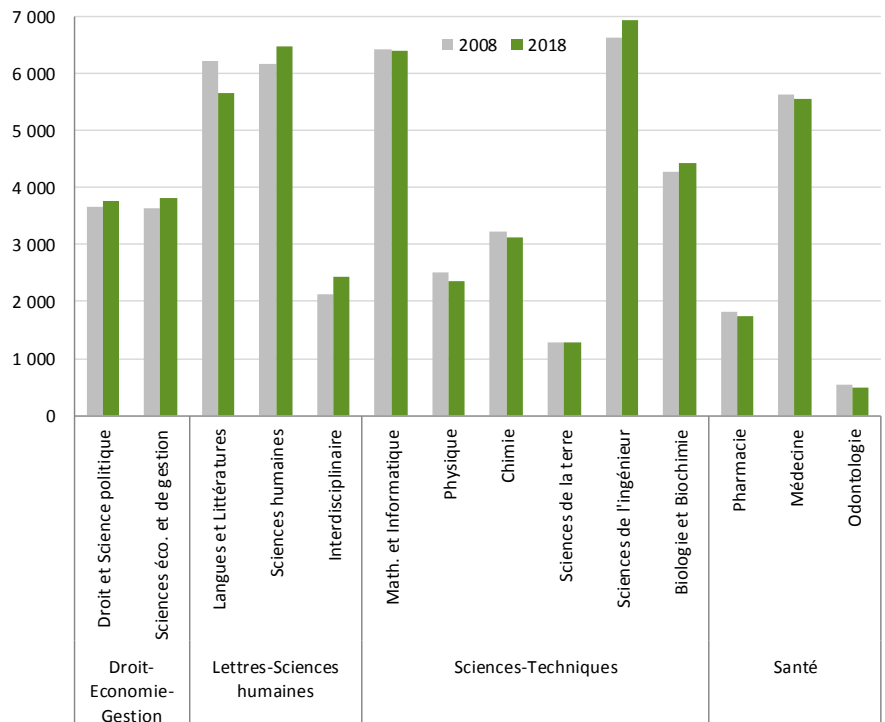
- 101 astronomes et 111 astronomes adjoints ;
- 39 physiciens et 62 physiciens

adjoints ;

- 110 directeurs d'études et 62 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales ;
- 137 directeurs d'études et 85 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient ;
- 71 professeurs et 139 MCF du Muséum national d'histoire naturelle ;
- 52 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 37 professeurs du Collège de France ;
- 2 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France.
- 3 professeurs de 1^{re} classe et 1 professeur de 2^e classe de l'École centrale des arts et manufactures.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

FIGURE 2 - Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires en activité par groupe de disciplines CNU



Source : MESRI DGRH A

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements...)

(tableau 2, p. 3). À cette population, s'ajoutent environ 1 800 enseignants-chercheurs (soit 3 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : ils sont pour moitié en position de détachement (auprès d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, à l'étranger...) et pour moitié en congé ou

en disponibilité.

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2018, 1 800 enseignants-chercheurs ont été recrutés alors que 1 140 ont pris leur retraite (tableau 3, p. 4). Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent donc pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. D'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs existent par ailleurs (décès, démission...). Au final, on observe, hors promotion, un peu plus de 1 recrute-

ment pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Les MCF qui relèvent des Sciences-Techniques sont en moyenne un peu plus jeunes (45 ans révolus) que dans les autres disciplines (figure 3, p. 4). Ils sont en revanche plus âgés en Lettres-Sciences humaines (47 ans révolus). L'âge moyen des MCF résulte en grande partie de l'âge auquel ils sont recrutés. Les différentes traditions disciplinaires (notamment le temps qui est consacré à la préparation de la thèse selon la discipline) ont en effet pour conséquence

TABLEAU 2 - Répartition des enseignants titulaires selon le type d'établissement et la position administrative en 2018

Corps	Universités et universités de technologie (1)	Ecoles d'ingénieurs (2)	Autres établissements (3)	Sous-total en activité d'enseignement	Détachement hors enseignement supérieur (4)	Autres (5)	Sous-Total hors enseignement supérieur
Professeurs	18 311	776	933	20 020	365	168	533
Maîtres de conférences	32 880	1 441	1 166	35 487	600	701	1 301
Enseignants du second degré	12 133	626	351	13 110	-	-	-

(1) y compris IUT et ESPE.

(2) ENI, INP, IP, INSA, Ecoles centrales, ENS Chimie...

(3) ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc...

(4) En détachement auprès d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, à l'étranger...

(5) Congé longue durée, congé parental, disponibilité...

Source : MESRI DGRH A

TABLEAU 3 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2018

Grande discipline	Maîtres de conférences (1)						Professeurs des universités (1)					
	Recrutement 2018 (2)		Stock 2018-2019		Départs en retraite 2018 (3)		Recrutement 2018 (2)		Stock 2018-2019		Départs en retraite 2018 (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	188	51%	5 209	51%	82	39%	59	51%	2 381	33%	69	14%
Lettres-Sciences humaines	424	54%	10 387	58%	181	55%	186	49%	4 236	41%	253	36%
Sciences et techniques	337	30%	16 488	34%	116	27%	177	20%	8 008	19%	191	12%
Santé	209	46%	2 944	52%	56	52%	217	29%	4 842	23%	195	14%
Total	1 158	45%	35 028	45%	435	44%	639	35%	19 467	26%	708	21%

(1) Hors corps spécifiques.

(2) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2018 (session synchronisée et "au fil de l'eau", hors article 46.3, agrégation et mutations).

(3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2018.

Source : MESRI DGRH A

des âges moyens au recrutement moins élevés en Sciences-Techniques (32 ans révolus) qu'en Lettres-Sciences humaines (37 ans révolus).

Ces écarts se répercutent ensuite sur l'âge au recrutement des PR, y compris désormais en Droit-Economie-Gestion, depuis que le concours d'agrégation du supérieur n'est plus le principal moyen d'entrer dans le professorat dans cette grande discipline [2]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), permet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne). Par conséquent, compte tenu des recrutements passés par la voie de l'agrégation, les PR qui relèvent du Droit-Economie-Gestion sont un peu plus jeunes en moyenne (50 ans révolus) qu'en Sciences-Techniques (53 ans révolus), ainsi qu'en Lettres-Sciences humaines et en Santé (55 ans révolus).

Les PR prennent en moyenne leur retraite un peu plus tard que les MCF, respectivement à 67 ans et 65 ans révolus.

La proportion de femmes augmente, mais elles restent moins nombreuses que les hommes parmi les professeurs des universités et en Sciences-Techniques

En 2018, davantage d'hommes (62 %) que de femmes (38 %) composent la population des enseignants-chercheurs (tableau 3, p. 4). Cependant, l'écart entre les femmes et les hommes est davantage prononcé parmi les PR (26 % des PR sont des femmes) que parmi les MCF (45 % des MCF sont des femmes).

Même si la proportion de femmes parmi les MCF et les PR augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (45 % en 2018 pour les MCF et 35 % pour les PR) empêche d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes (figure 4, p. 5).

Un écart dans la répartition des enseignants-chercheurs selon le sexe est également observable au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre, elle est de 41 % en Lettres-Sciences humaines, 33 % en Droit-Economie-Gestion, 23 % en Santé, et 19 % en Sciences-Techniques.

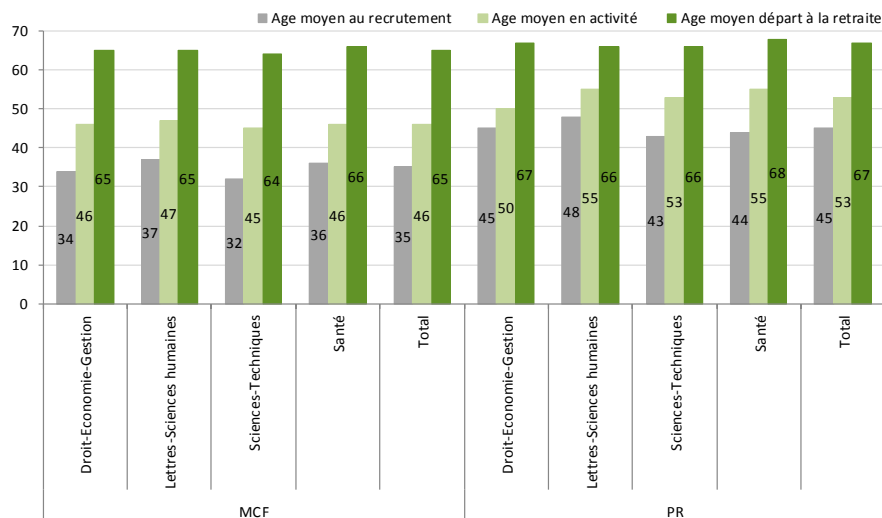
Le différentiel entre le corps des PR et

celui des MCF semble principalement s'expliquer par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent que les hommes une HDR et candidatent relativement moins à la qualification aux fonctions de PR. En outre, les différences disciplinaires de la proportion de femmes s'observent dès le doctorat et, par conséquent, s'expliquent pour beaucoup par des phénomènes se produisant antérieurement à l'entrée dans le monde professionnel universitaire [3].

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

En 2018, parmi les 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 %

FIGURE 3 - Ages moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2018



Source : MESRI DGRH A

à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 180 enseignants) à d'autres catégories tels que les professeurs d'enseignement général des collèges ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 5, p. 5).

La part de professeurs agrégés tend à augmenter au fil du temps, ils représentaient 40 % de la population des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur au début des années 1990, contre plus de 50 % depuis les années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie (tableau 2, p. 3). Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

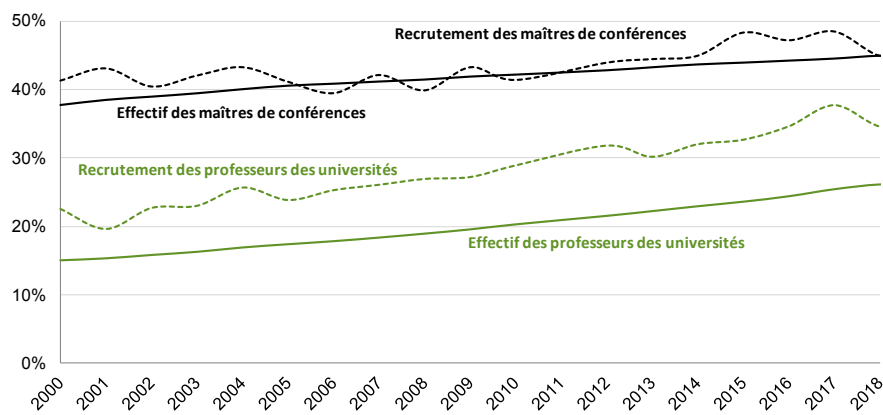
Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, 71 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre 52 % en Droit-Economie-Gestion et 46 % en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants non-permanents les plus nombreux

Parmi la population des enseignants non permanents, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, soit 32 % en 2018 (figure 6, p. 6). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté (25% en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En

FIGURE 4 - Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs selon le corps depuis 2000



Source : MESRI DGRH A

2018, les ATER représentent 20 % des enseignants non permanents contre 32 % en 2005.

En revanche, les parts des enseignants non permanents des disciplines hospitalo-universitaires et des enseignants associés apparaissent plutôt stables sur la période étudiée. Elles varient, selon les années, entre 18 % et 21 % pour les premiers et entre 13 % et 15 % pour les seconds.

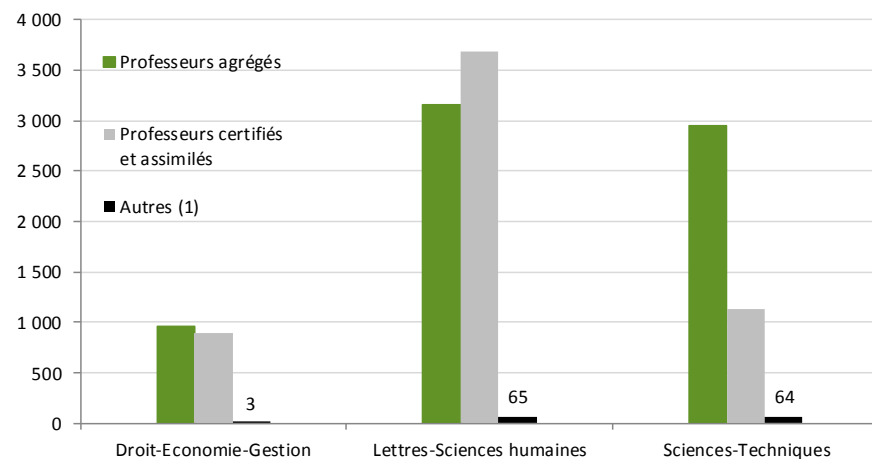
Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, ces deux dernières catégories concentrent respectivement, selon les années, de 4 % à 5 % et de 3 % à 4 % des enseignants non permanents.

En 2018, près de 1 500 contractuels LRU sont dénombrés, soit 7 % des ensei-

gnants non permanents. Les quatre cinquièmes d'entre eux participent uniquement à des missions d'enseignement, les autres exercent à la fois des fonctions d'enseignement et de recherche.

Trois autres catégories d'enseignants non permanents participent également à l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Près de 1 500 enseignants invités et 119 000 chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires (recensés dans 82 % des établissements qui ont communiqué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

FIGURE 5 - Enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2018



(1) Personnels d'orientation, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline n'est connue que pour 132 enseignants du second degré appartenant à la catégorie "Autres" (sur 180). Au total, tous corps confondus et "Autres", la discipline n'est pas renseignée pour 182 enseignants.

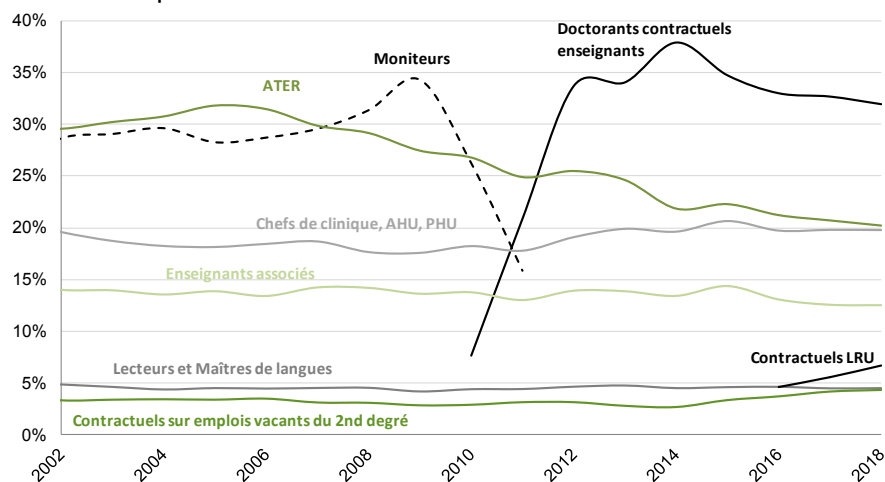
Source : MESRI DGRH A

[1] Dauphin L. (2015), « Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification », Fiche n°8, dans *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, Kabla-Langlois I. (dir.), 8^e édition, p. 26-27, MENESR.

[2] Beurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Décembre 2018.

[3] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Septembre 2016.

FIGURE 6 - Répartition des enseignants non permanents en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2000



Source : MESRI DGRH A

En savoir plus

- Pépin C. et Tourbeaux J. (2019), « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2018 », MESRI, *Note de la DGRH*, n°8.
- Beurenaut A.-S. et Guerreiro M. (2019), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités – Session 2018 », MESRI, *Note de la DGRH*, n°7.
- Beurenaut A.-S. et Kerloegan C. (2019), « Les enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur – Année 2017-2018 », MESRI, *Note de la DGRH*, n°6.
- Adedokun F. (2019), « Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018 », MESRI, *Note de la DGRH*, n°1.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants non permanents relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les personnels enseignant non permanents, hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; lecteurs et maîtres de langues ; professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ; contractuels LRU ; enseignants invités ; enseignants vacataires), proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont désormais considérées suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2018, considérées comme représentatives de l'année 2018. La modification de la procédure de collecte des données — opérée précédemment au mois de mai — explique que la publication de la note relative aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur du MESRI corresponde à l'année civile (2018) et non plus à l'année universitaire (2017-2018). Les données statistiques concernant les enseignants non permanents présentées dans la note sont observées au mois de mai 2018, considérées comme représentatives de l'année universitaire 2017-2018.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribué la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, le périmètre des enseignants non-permanents des deux publications ne correspond pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la *Note de la DGRH* consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.